



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°02
Réunion du 24 août 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE.

Excusé : MM. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024 : ÉQUIPES ENGAGÉES.

SENIORS : 37 Engagés

AS Fontonne Antibes 2
AS Roquebrune 1 AS
AS Monaco 3
AS Roquefort 1
AS Vence 3
A.S.T.A.M. 1
ASCCF 2
AS Ptt Nice 1
US Biot 1
CA Peymeinade 1
CAS Des Eaux 1
Drap Football
ES Contes 1
ES St Andre 1
ES Cannel Rocheville 2
ECM Victorine 1
ES Baous 1
Etoile Menton 1
Euro African 1
FC Antibes 1
FC Beausoleil 2
FC Carros 1
FC Mougins 2
Gazelec 1
Montet Bornala 1
OS Cannes Croisette 1
OC Blausasc 1
Peille FC 1
Rapid Om. De Menton 1
SO Roquettan 1
SC Mouans Sartoux 1
St Laurent 1
Tourrettes/Loup 1
US Cannes La Bocca 1
US Cap D'Ail 1
US Mandelieu 2
US Pegomas 2

U 20 : 6 Engagés

AS Fontonne 2
AS Vence 1
AS CCF 2
CA Peymeinade 1
FC Antibes 1
FC Golfe Juan 1

U 18 : 20 Engagés

AS Vence 1

A.S.T.A.M. 1
ASCCF 1
AS Cannes 2
AS Monaco 2
AS Ptt Nice 1
Cavigal 1
ES Contes 1
ES Cannel Rocheville 1
ESSNN 1
FC Beausoleil 1
FC Cimiez 1
FC Mougins 1
GJO Antibes jlp 1
RC Pays de Grasse 1
ROS Menton 1
ST Laurent 1
US Cap D'Ail 1
US Pegomas 1
USCBO 1

U 16 : 32 Engagés

AS Cannes 2
AS Fontonne Antibes 1
AS Monaco 2
AS Roquebrune 1
AS Roquefort 1
A.S.T.A.M. 1
AS CCF 2
AS PTT Nice 1
CA Peymeinade 1
ESContes 1
ES St andre 1
ES Cannel Roche 2
ECM V ictorine 1
ESSNN 2
ES Baous 1
Etoile Menton 1
FC Beausoleil 1
FC Mougins 1
FC Cimiez 1
FC La Colle sur Loup 1
Gj O Antibes jlp 1
OS Cannes Croisette 1
RC Pays de Grasse 1
RS St Isidore 1
Sc Mouans Sartoux 1
St Laurent 1
US Cap d'Ail 1
US Mandelieu 1
US Pegomas 1
USCBO 1
USRV NICE 1
Villeneuve Loubet 1

U 14 : 31 Engagés

AS Moulins 1
AS Fontonne 2
AS Roquebrune 1
AS Vence 1
AS Cannes **2**
A.S.T.A.M. 1
AS CCF **2**
AS PTT Nice 1
Ent CAP/ ST Vallier 1
ES Contes 1
ES Cannet Rocheville **2**
ECM Victorine 1
ESSNN 1
ES Baous 1
Etoile Menton 1
FC Antibes 1
FC Beausoleil 1
FC Golfe Juan 1
FC Mougins **2**
FC La Colle sur Loup 1
GJO Antibes JLP 1
GJF Levens Tourette Fal 1
OS Cannes Croisette 1
RC Pays de Grasse **2**
SC Mouans Sartoux 1
ST Laurent 1
US Cap d'ail 1
US Mandelieu 1
US Pegomas 1
USCBO 1
USRVN 1

RAPPEL

Les clubs non présents dans les listes ci-dessus et désireux de participer à la C.C.A. sont priés de faire parvenir leur engagement par mail au secrétariat avant le 02 septembre 2023 DERNIER DELAI.

Rappel du règlement de la Coupe Côte d'Azur :

Article 4 des règlements :

Seniors : La Ligue Méditerranée organisant une Coupe de La Ligue Senior, sont exclus de la C.C.A. les équipes évoluant en championnat national ou régional. Ces clubs peuvent engager leurs équipes réserves évoluant en championnat district.

Jeunes : Conformément aux dispositions prises lors du Comité de Direction du DCA du 14 juin 2021, « dans le cas où une coupe de même catégorie d'âge est organisée au niveau supérieur, les engagements ne concerneraient alors que les équipes premières de District. »

Concernant les **Seniors Féminines à 7 et à 11, et la coupe GRILLO entreprise**, la date limite d'engagement est fixée au 10/09/2023.

DATES DES RENCONTRES :

SENIORS :

1er tour : 15/10/2023

1/16ème : 19/11/2023

Rattrapage : 17/12/2023

1/8ème : 28/01/2024

Rattrapage : 25/02/2024

¼ F : 03/03/2024

Rattrapage :

½ F : 28/04/2024

Rattrapage : 19/05/2024

FINALE : Reste à définir.

U20 : *Vu le nombre d'engagés actuellement en championnat, la compétition démarrera par un 1^{er} tour de cadrage avec des exempts ou directement par les ¼ de finale.*

1^{er} tour : 26/11/2023

¼ F : 04/02/2024

Rattrapage : 10/03/2024

½ F : 21/04/2024

Rattrapage : 19/05/2024

FINALE : Reste à définir.

U18 – Michel KITABDJIAN :

1/16ème : 19/11/2023

1/8 ème : 07/01/2024

¼ F : 28/01/2024

½ F : 10/03/2024

Rattrapage : 28/04/2024

*S'il devait y avoir des intempéries ou des matches reportés dans les autres compétitions, les dates seront décalées avec des ½ finale en plein milieu des vacances de printemps, c'est-à-dire le **28 /04/2024**.*

FINALE : Reste à définir.

U16 – Pierre OLIVARI : *Vu le nombre d'engagés en championnat U16, la compétition démarrera par un 1^{er} tour de cadrage avec des exempts.*

1/16ème : 26/11/2023

1/8ème : 07/01/2024

¼ F : 04/02/2024

Rattrapage : 03/03/2024

1/2 F : 21/04/2024
Rattrapage : 19/05/2024

FINALE : Reste à définir.

U14 – Charles AGNELLI : Vu le nombre d'engagés en championnat U14, la compétition démarrera par 1^{er} tour de cadrage avec des exempts.

1/16ème : 26/11/2023

1/8 ème : 07/01/2024

1/4 F : 04/02/2024
Rattrapage : 03/03/2024

1/2 F : 21/04/2024
Rattrapage : 19/05/2024

FINALE : Reste à définir.

Dans les catégories U16 et U14, s'il y avait plus de 32 engagés, un 1^{er} tour de cadrage sera effectué le 08/10/2023.

Les dates laissées libres par toutes les autres compétitions sont susceptibles d'être utilisées pour les matches de Coupe Côte d'Azur en retard.

La liste définitive des engagés sera publiée après la date butoir d'engagement, c'est-à-dire au PV du 05/09/2023.

Le tirage au sort des 1^{er} tour aura lieu au district le mardi 19 septembre 2023 à 15H00.

RAPPEL

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2023/2024

Afin de faciliter l'organisation et la gestion administrative des sites organisateurs de cette compétition, éviter un trop grand nombre de forfaits, les engagements des équipes aux Festivals U13 et U12 sont réalisés sur FOOTCLUBS.

Chaque club peut engager le nombre d'équipes qu'il désire.

Chaque forfait sera sanctionné de l'amende en vigueur dès le 1^{er} tour du Festival U12 et U13.

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, EST FIXÉE AU 09/09/2023.
Aucun engagement ne sera pris en compte après cette date limite.

Les dates prévues pour le **Festival U12/U13 MASCULIN 2023/2024** sont :

1^{er} tour : 14/10/2023
2ème tour : 03/02/2024
Finale Départementale U12 : 23/03/2024 (à confirmer)
Finale Départementale U13 : 06/04/2024

Les dates prévues pour le **Festival U13 FÉMININ 2023/2024** sont :

1^{er} tour : 03/02/2024

Finale Départementale : 06/04/2024

NB : Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des calendriers des divers championnats.

A ce jour se sont portés candidats pour l'organisation du premier tour :

- Le FC Beausoleil au stade Vanco
- L'AS Roquebrune Cap Martin au stade Decazes
- L'AS LEVENSOIS au stade Cyril Lescarret
- Le ROS Menton au stade Lucien Rhein

Une dizaine de sites étant nécessaire pour accueillir le festival, les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature à secretariat@cotedazur.fff.fr

Cahier des charges :

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI